

Réduire mes déchets :

3



Des logos pour mieux acheter

Des logos écologiques m'informent sur le caractère respectueux de l'environnement de certains produits. Mais le produit ne sera réellement recyclé que si je le jette au bon endroit.

Il existe 3 catégories de logos :



1 - Les ecolabels qui relèvent d'une certification officielle : délivrés par l'AFNOR (Association Française de Normalisation) et d'application volontaire. Ils doivent promouvoir la production et la commercialisation de produits ayant un impact moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie.



3 - les logos qui ne sont pas des ecolabels mais qui dispensent certaines informations :

- le point vert signifie seulement que l'entreprise a payé sa contribution obligatoire aux coûts de valorisation des déchets d'emballages ménagers aux sociétés agréées Eco-Emballages-SA et Adelphe.



- de simples pictogrammes d'identification de matériaux.



- ce symbole *tidy man* est une simple invitation à jeter l'emballage du produit dans une poubelle.



2 - Les logos écologiques privés :

- les labels privés individuels : ces labels «verts» ne font pas appel à un contrôle par tierce partie.



- les labels privés collectifs : par exemple l'APUR (Association des Producteurs et des Utilisateurs de papiers cartons Recyclés), est une marque déposée assortie d'une charte d'usage.

